

bonne, cette seconde capitale possède des juntas ou conseils de commerce, d'agriculture, de fabriques et de navigation, créés en 1808; elle a aussi une académie de marine et de commerce, tous établissemens qui prospéreront aussitôt qu'une heureuse et paisible révolution aura amené les changemens que nécessite l'état actuel des choses.

Le savant auteur de l'*Histoire philosophique* a traité, avec tous les détails qu'exige l'intérêt du sujet, des colonies portugaises dans les deux Indes. Le peu de changemens que le commerce et la culture y ont subis, si on en excepte le Brésil, nous permet d'y renvoyer le lecteur; nous nous bornerons à des considérations générales sur les colonies portugaises, réservant de plus amples développemens lorsque nous parlerons du nouveau siège de la monarchie en Amérique.

Mais, avant d'entrer dans cet exposé, le lecteur trouvera peut-être utile d'avoir sous les yeux l'état du commerce extérieur du Portugal avant l'époque de sa révolution commencée, et depuis l'établissement du gouvernement au Brésil. Il faut remarquer cependant qu'indépendamment des exportations faites par ses propres vaisseaux, d'autres nations, et surtout les Anglais, en ont effectué sur des navires de leur nation.

Le Portugal lui-même exporta, année moyenne, dans cet intervalle, principalement en Angleterre et dans le nord, les articles suivans :

Vins, cinquante-huit mille pipes, de la valeur de 9,400,000 crusades.

Laine, un million de livres pesant, principalement de la province d'Alentejo.

Fruits verts. Citrons, oranges, etc., quatre-vingts cargaisons.

Fruits secs. Figs, amandes, raisins, quinze cargaisons.

Sel, cent mille mojos ou boisseaux.

Huile, sept cents pipes, dont cinq cents vont au Brésil.

Le Brésil fournit annuellement au Portugal les articles suivans, d'après une estimation approximative :

Sucre, quarante-cinq mille caisses de douze à quinze cents livres.

Café, un million cent vingt mille livres pesant.

Coton, soixante-dix mille balles de cent vingt à cent quatre-vingts livres chacune.

Peaux de bœuf, séchées et salées, deux cent quarante mille pièces.

— *Idem*, tannées, quatre mille pièces.

Bois de teinture rouge, vingt mille quintaux.

Riz, cent mille balles de cent cinquante livres.

Cacao, cent mille balles de cent vingt livres.

Salsepareille, cent vingt mille livres.

Cannelle sauvage, soixante mille livres.

Huile de copayve, deux cents petits tonneaux.

Curcuma, soixante mille livres.

Pécharis (fève aromatique), six mille livres.

Indigo, cent quatre-vingt mille livres.

Or, pour la valeur de douze à quinze millions de crusades.

Diamans, pour deux à trois millions.

Bois de construction et de menuiserie, etc., etc.

Le commerce aux Indes orientales n'est pas d'une grande importance. Lisbonne envoie par an huit bâtimens de quatre à six cents tonneaux au Bengale; ils y portent des piastres, et prennent en retour du coton.

Parmi les importations en Portugal, les blés tiennent le premier rang; le pays ne produit que le tiers de ce qu'il consomme. Voici ce que les diverses nations européennes vendent aux Portugais:

L'Angleterre: des tissus en laine et en coton de toute espèce, des bas de soie noirs, de la quincaillerie, des ouvrages en métal, des charbons de terre, de l'étain, etc., etc.

L'Irlande: du beurre, quatre-vingt mille cantara; de la viande salée.

La France: toile de Bretagne, soixante mille pièces; toiles, batistes, étoffes de laine, clous, fusils, cuirs de bœuf et de veau tannés, trente mille pièces; quincaillerie, bijouteries, montres. Il faut y ajouter des draps et des ouvrages de fantaisie.

La Hollande: grains, fromage, couleurs.

L'Allemagne septentrionale: grains, toiles, cinq à six cent mille pièces; ouvrages en fer, en ferblanterie et hochets.

Le Danemark: grains, bois de construction.

La Suède et la Poméranie suédoise: grains, fer, acier, cuivre, goudron.

La Russie: grains, chanvre, lin, toiles à voiles, un peu de toile; câbles et cordages, bois de construction, goudron, suif, pelleteries, etc., etc.

Dantzick: grains, chanvre, bois de construction.

L'Espagne: fer de Biscaye, beaucoup d'articles de contrebande.

Comme presque toutes les colonies dépendantes des puissances continentales, quelques-unes de celles du Portugal avaient changé de domination pendant la guerre qui a précédé le traité du 30 mai 1814. Mais par ce traité elles ont été rendues à leurs anciens possesseurs. L'article 10 de ce traité porte: « Sa majesté très-fidèle, en conséquence d'arrangemens pris avec ses alliés, et pour l'exécution de l'article 8, s'engage à restituer à sa majesté très-chrétienne, dans le délai ci-après fixé, la Guyane française telle qu'elle existait au premier janvier 1792. L'effet de cette stipulation étant de faire revivre la contestation existante à cette époque au sujet des limites, il est convenu que cette contestation sera terminée par un arrangement convenable entre les deux cours, sous la médiation de sa majesté britannique. » Mais, par l'article 106 de l'acte du congrès de Vienne¹, on voit que des difficultés s'élevèrent promptement entre la cour de France et

¹ 9 juin 1815.

celle de Rio-Janeiro sur l'exécution de cette stipulation; car on y lit: « Afin de lever les difficultés qui se sont opposées de la part de son altesse royale le régent du Portugal à la ratification du traité signé le 30 mai 1814 entre le Portugal et la France, il est arrêté que la stipulation contenue dans l'article 10 dudit traité, et toutes celles qui pourraient y avoir rapport, resteront sans effet, et qu'il y sera substitué, d'accord avec toutes les puissances, les dispositions énoncées dans l'article suivant, lesquelles seront seules considérées comme valables. Au moyen de cette substitution, toutes les autres clauses dudit traité de Paris seront maintenues et regardées comme mutuellement obligatoires.

« Article 107. Son altesse royale le prince régent du Portugal¹ et du Brésil, pour manifester d'une manière incontestable sa considération particulière pour sa majesté très-chrétienne, s'engage à restituer à sa dite majesté la Guyane française jusqu'à la rivière d'Oyapock, dont l'embouchure est située entre le quatrième et le cinquième degré de latitude septentrionale, limite que le Portugal a toujours considérée comme celle qui avait été fixée par le traité d'Utrecht.

« L'époque de la remise de cette colonie à sa majesté très-chrétienne sera déterminée, dès que

¹ Le roi Jean VI n'était encore alors que prince régent; il ne monta sur le trône que le 20 mars 1816, par la mort de Marie-Françoise Elisabeth, reine du Portugal et du Brésil.

les circonstances le permettront, par une convention particulière entre les deux cours; et l'on procédera à l'amiable, aussitôt que faire se pourra, à la fixation définitive des limites des Guyanes portugaise et française, conformément au sens précis de l'article 8 du traité d'Utrecht.»

Il ne fut point statué sur les autres intérêts coloniaux du Portugal à cette époque, ni depuis. L'Angleterre, qui dominait dans le congrès et les cabinets alliés, était trop habile pour y laisser discuter et régler de pareils objets. C'est par la même raison qu'elle empêcha qu'on y traitât de l'importante question des pavillons neutres pendant la guerre; et nos ministres n'étaient ni assez puissans, ni assez zélés, ni assez forts pour oser contredire l'Angleterre dans sa suprême volonté sur ce point. Si quelque chose cependant avait pu attirer l'attention des puissances dans ce moment, après les grands intérêts du jour, c'était de jeter les bases d'une législation maritime à cet égard, et, tout en reconnaissant la différence qui doit exister entre un état insulaire et un état continental sous le rapport de la police de la mer, déterminer les droits des neutres relativement au commerce dans les temps de guerre.

Mais cette discussion nous entraînerait hors des limites que nous nous sommes prescrites. Revenons aux possessions portugaises, quelque peu intéressantes qu'elles puissent être pour le commerce de France, si on en excepte toutefois le

Brésil, dont nous nous occuperons avec plus d'étendue.

La première qui se présente, c'est l'île de Madère: l'*Histoire philosophique* fait assez connaître et la position et les détails de la découverte de cette île; elle forme avec Porto-Santo et quelques îlots un petit archipel dépendant du Portugal. Un air toujours tempéré, pur, un terroir extrêmement fertile, surtout en vins exquis, en oranges, en bananes, etc., font de cette île un séjour dont les voyageurs n'ont cessé de faire l'éloge. Arrosée d'un grand nombre de rivières et de ruisseaux, elle est peuplée d'environ cent mille habitans, plus actifs qu'on ne l'est dans les autres possessions de la même nation. Les Anglais sont les plus grands consommateurs des productions de Madère, et surtout des vins. Ils ont toujours désiré avoir ce pays en propriété, quoiqu'eux seuls y fissent à peu près tout le commerce; aussi ont-ils été sur le point de le réunir à leurs nombreuses colonies pendant la guerre du blocus continental.

Quand le gouvernement anglais vit qu'il s'établissait des rapports entre le prince régent et le gouvernement français¹, feignant de croire que ces rapports étaient volontaires, il se hâta de préparer une expédition à Cork. A peine eut-il appris que, par un décret arraché par la circonstance², le régent fermait aux Anglais les ports de ses états, que

¹ Voyez ce que nous en avons dit plus haut.

² 22 octobre 1807.

l'escadre de Cork eut ordre de mettre sur-le-champ à la voile, sous les ordres du maréchal Bérésford, depuis gouverneur ou plutôt roi du Portugal jusqu'au moment de la révolution opérée depuis. Il entra dans le port de l'île le 26 décembre 1807. Il y apprit que le prince régent avait touché quelques jours auparavant à Madère, s'expatriant de l'Europe avec sa famille et sa cour. Le drapeau britannique flotta le même jour sur les établissemens publics de l'île. Quoique le cabinet britannique laissât entendre à celui du régent du Portugal que cette mesure n'avait été exécutée que pour soustraire l'île aux Français, qui auraient pu s'en emparer, on ne s'en plaignit pas moins à la cour de Rio-Janeiro. Une assez longue négociation eut lieu entre les deux puissances. Enfin l'Angleterre a restitué l'île au Portugal; mais pendant l'occupation elle a su en quelque sorte se l'approprier de fait. Ses négocians ont prêté au commerce des insulaires des fonds qui l'ont mis dans leur dépendance; une grande quantité de vignobles sont devenues propriétés anglaises; il y a une factorerie de l'Angleterre qui ménage très-bien les intérêts de ses commettans; les Anglais ont un parti dans l'île, et l'on ne peut point douter qu'à la première rupture Madère ne tombe entièrement en leur pouvoir. L'île a une surface d'à peu près cent quarante et un mille cinq cent vingt-sept hectares, et, comme nous l'avons dit, environ cent mille habitans.

Porto-Santo est à quinze lieues au nord-est de Madère, sous le même gouvernement; on y compte de cinq à six mille habitans dans une étendue de huit lieues de long sur trois de large; on y cultive la vigne et un peu de blé; elle est sans port; mais elle offre une baie commode aux vaisseaux qui font la route de Lisbonne en Afrique.

Les Açores, autre possession portugaise, présentent peu de ressource au commerce. Ces îles, qui comptent près de cent cinquante mille habitans, jouissent d'un air salubre, et sont généralement assez bien cultivées; on y recueille du blé, du vin, du pastel; enfin la volaille, les bestiaux et le poisson y sont abondans; elles sont au nombre de sept. On les dit sujettes à des tremblemens; elles n'en offrent pas moins une excellente relâche aux bâtimens qui vont au Brésil.

Nous ne faisons qu'indiquer ces possessions portugaises, parce qu'elles n'ont éprouvé aucun changement qui nécessite des détails autres que ceux qu'a donnés l'auteur de l'*Histoire philosophique*. Nous nous arrêterons plus long-temps aux îles du Cap-Vert, non à cause d'elles, mais parce que leur nom désigne en même temps un point du continent africain où de zélés Français ont eu l'intention de former une colonisation; dessein resté sans succès jusqu'à présent, parce que, dans une nation où l'esprit public n'est rien, où le gouvernement est distrait, on ne peut compter que par ac-

cès sur les entreprises liées à la prospérité de l'état et au bien général.

Les îles du Cap-Vert tirent leur nom de la pointe de terre en face de laquelle elles se trouvent. Elles sont au nombre de dix: l'air y est chaud et peu sain; la population ne s'y élève pas au-delà de quarante-cinq à quarante-huit mille habitans. Ils cultivent le vin, le maïs, les bananes, le coton et un peu de canne à sucre; un vice-roi en a le gouvernement, il réside à Sant-Iago ou Saint-Jacques, une de ces îles.

Le Cap-Vert forme une pointe très-avancée dans l'Océan atlantique; il était connu des navigateurs avant l'arrivée des Portugais sur la côte en 1474; sa situation entre le Sénégal au nord et la Gambie au sud en rend la position favorable à la formation d'établissmens coloniaux. Aussi essaya-t-on d'en former, et peut-être en verrons nous un jour en pleine prospérité, si une nation rivale et intéressée dans de semblables projets ne s'oppose pas à la réussite de celui-ci.

Quoi qu'il en soit, il entre dans le sujet que nous traitons de faire connaître ce qui a été tenté pour l'établissement d'une colonie française au Cap-Vert. Nous emprunterons le récit du savant qui lui-même s'en occupa sur les lieux¹, et qui

¹ M. Geoffroi, docteur en médecine, dans un ouvrage intitulé *L'Afrique, ou Histoire, mœurs, usages et coutumes des Africains*. Paris, 1814.

dans une relation aussi élégante que succincte, nous en a transmis les détails.

« A la suite d'un voyage au Sénégal en 1785 et 1786, avec M. le chevalier de Boufflers, alors gouverneur de cet établissement, dit M. Geoffroi, je fus chargé par le gouvernement, en 1787, de visiter l'intérieur de l'Afrique entre les rivières du Sénégal et de Gambie. Le but de ce voyage était de connaître les ressources de ce pays, d'en examiner les produits, de conclure divers traités avec les princes d'alentour, et surtout de terminer avec le Damel ou prince de Cayor, un traité déjà entamé pour la cession de la presqu'île du Cap-Vert au gouvernement français. Cette cession fut faite par le Damel, et l'écrit authentique qui en est la preuve, revêtu de toutes les formes usitées dans le pays, fut déposé au greffe du Sénégal. M. le chevalier de Boufflers, qui réfléchissait dès-lors sur l'importance du projet que je propose aujourd'hui, me chargea de parcourir la presqu'île, d'examiner ses productions, la nature des terres, la population, et de lui donner sur ces objets les détails convenables. Tout se trouva d'accord avec ses vues.

« La presqu'île du Cap-Vert, située entre les quatorzième et quinzième degrés de latitude nord, a environ douze lieues de longueur sur six de largeur dans sa plus grande étendue. Elle ne tient au continent que par un col rétréci par deux ma-

rais qui ne lui laissent au plus qu'une demi-lieue de large. Elle est à trente lieues sud de l'île Saint-Louis du Sénégal; celle de Gorée n'en est éloignée que de trois quarts de lieue. Elle est à huit cents lieues de la France; la durée moyenne de la traversée est de vingt à vingt-cinq jours; c'est peut-être l'endroit le plus salubre de la côte; c'est celui où les Français malades viennent, soit du Sénégal, soit des autres comptoirs, respirer un air plus tempéré et plus pur. De toute la presqu'île, Ben est le seul endroit sujet quelquefois à des maladies épidémiques, à cause du voisinage des marais, auxquels il serait très-facile de donner un écoulement, puisqu'ils ne sont éloignés de la mer que de quelques toises; ce travail serait même nécessaire pour la défense de la presqu'île, comme on le verra tout à l'heure.

« La verdure continuelle de cette côte, d'où le cap a tiré son nom, la vigueur singulière de ses productions, annoncent une terre fertilisée par les débris de végétaux de plusieurs siècles, et par ceux des volcans dont on voit partout des traces. Examinez la nature du sol, ce n'est pas le sable brûlant du Sénégal et de Gambie qui dévore la plupart des semences que la nature lui confie: c'est une terre végétale d'un rouge foncé, qui, même sous un ciel ardent, sait conserver une fraîcheur salubre. Je ne saurais mieux la comparer qu'à ces plaines fertiles de la plus belle de nos colonies, Saint-Domingue. Une terre aussi

féconde n'a pas besoin, comme on doit le croire, d'une culture pénible. En quatre mois, depuis la fin de juin jusqu'au commencement d'octobre, le nègre gratte la superficie de la terre avec une espèce de houe, l'ensemence, voit le mil et le maïs croître et jaunir, le récolte, et, assuré de sa subsistance, passe le reste de l'année dans des occupations qui sont plutôt des plaisirs que des travaux.

« Parmi les plantes les plus utiles qui font la richesse de cette contrée, sont le coton et l'indigo, tous les deux indigènes. J'ai vu les plantations d'Afrique; j'ai vu celles de Saint-Domingue: je puis assurer que les premières ne le cèdent en rien aux secondes; et s'il fallait juger entre elles, je crois que celles d'Afrique ont plus de force et plus de vigueur. Le nègre ne cultive ces deux plantes que pour ses besoins. C'est avec le coton seul qu'il s'habille, qu'il fait les voiles de ses pirogues, qu'il fabrique ses cordages et ses filets. L'indigo est la couleur générale des toiles de toute la Guinée, et celle des Maures ou Arabes qui l'avoisinent. Si jusqu'ici l'Afrique n'a pas fait de ces deux articles un objet de commerce étranger, c'est qu'elle manque de ces mécaniques ingénieuses qui ne sont connues que des nations civilisées, et qui, en simplifiant le travail, diminuant la main-d'œuvre, procurent des jouissances promptes et peu dispendieuses aux peuples qui les possèdent.

« Le nègre, dira-t-on, pourrait au moins livrer

ces denrées brutes; mais, pour les rendre commercables, il faut encore aussi divers travaux préparatoires qu'il ne connaît pas; il faut des moulins pour retirer la graine du coton; la fabrication de l'indigo exige des connaissances que peu de colons même possèdent à un certain degré. Dans la Guinée, ce sont les femmes qui séparent la graine du coton par des moyens extrêmement longs, qu'il est inutile de décrire ici.

« L'indigo est simplement pilé, feuilles et branches. L'on en fait des gâteaux qui, après avoir été séchés au soleil, sont employés dans l'occasion pour la teinture. L'on peut juger d'après cela que peu de marchands européens se soucient d'acquérir des denrées surchargées d'un poids inutile, et auxquelles il faudrait faire subir en Europe des préparations qui ne sont employées que dans les colonies. Mais, pour un gouvernement qui aurait des vues étendues sur ce pays, ces obstacles seraient bientôt levés; car rien n'est si simple que le mécanisme d'un moulin pour égrener le coton, et l'on trouverait facilement encore quelques indigotiers instructeurs qui réuniraient la pratique à la théorie.

« Des quatre principales plantes coloniales, le Cap-Vert en possède donc deux qui y sont indigènes, l'indigo et le coton; le climat et le seul aspect du sol peuvent donner l'assurance que la canne à sucre y viendrait parfaitement. Ce qui ajoute à cette certitude, c'est qu'on en trouve